

Cotisations employeurs

Taux horaire brut : **360 euros**

Taux horaire net : **276.66 euros**

Cotisations employeur : **147.97 euros**

Coût total pour l'employeur : **507.97 euros**

Coût total pour l'employeur après réduction de la déduction fiscale: **253.99 euros**

INFORMATION

- **le taux horaire brut** correspond au salaire avant déduction des charges salariales.
- **le taux horaire net** correspond au taux horaire brut, auquel on déduit les cotisations à la charge du salarié.
- **le taux horaire porté sur le volet social**, correspond au taux horaire net qui peut être majoré de 10% pour tenir compte des congés payés selon certaines conditions. Dans ce cas, pendant ses congés payés, le salarié ne perçoit pas de rémunération.
- **le coût total horaire**, correspond au taux brut (comprenant éventuellement la majoration de 10% au titre des congés payés) plus les charges patronales.
- **le coût horaire total réel**, correspond au coût horaire total, auquel on retire d'éventuelles déductions (allègement ou exonération de cotisations patronales, réductions d'impôts).

DÉTAIL DES COTISATIONS EMPLOYEUR

	Taux Montant en €
Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	13,00% 46.8
Assurance vieillesse déplafonnée	1,90% 6.84
Vieillesse plafonnée	8,55% 30.78
Accident de travail	2,10% 7.56
Allocations familiales	5,25% 18.9
Sous Total 1	110.88
IRCEM (retraite complémentaire)	

	3,88%
	13.97
AGFF	
	1,20%
	4.32
Assurance chômage	
	4,05%
	14.58
IRCEM (Prévoyance)	
	0,96%
	3.46
Contribution Solidarité Autonomie	
	0,30%
	1.08
Formation Professionnelle	
	0,35%
	1.26
Fonds National d'aide au logement	
	0,10%
	0.36
Contribution au financement des organisations syndicales	
	0,016%
	0.058
Sous Total 2	
	39.09
Déduction forfaitaire	
	2
Total des cotisations employeur	
	147.97